



Les membres de la commission Label Canalisateur:



Retrouvez les entreprises labellisées proches de chez vous sur www.label-canalisateur.com

RÉSEAUX TECHNICITÉ ASSAINISSEMENT
 DURABLE CYCLE DE L'EAU GAZ FIABILITÉ
 THERMIE RÈGLES DE L'ART LABEL REHABILITATION
 ENVIRONNEMENT ENGAGEMENTS CANALISATIONS CONFIANCE
 PATRIMOINE FUTUR FORMATION PRÉVENTION SAVOIR-FAIRE
 SÉCURITÉ EAU POTABLE DÉVELOPPEMENT DURABLE
 INVESTISSEMENT SOUTERRAIN CONSTRUCTION ENTRETIEN



Secrétariat de la commission Label Canalisateur
 9 rue de Berri 75008 Paris – Tél. 01 45 63 91 30
 info@label-canalisateur.com

LE LABEL CANALISATEUR, POUR DES RÉSEAUX DURABLES

PARCE QUE VOTRE PATRIMOINE ENTERRÉ EST IMPORTANT POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

L'IMPORTANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, DE GAZ ET DES RÉSEAUX DE THERMIE EN TANT QUE FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LEUR CONFÈRE LE STATUT DE PATRIMOINE.

Il est donc primordial pour les acteurs locaux de s'assurer de la pérennité des réseaux et de veiller à la qualité de la réalisation pour un investissement **fiable** et **durable**.

Les entreprises possédant le *Label Canalisateur* agissent selon des règles définies avec **rigueur** et **technicité**, empreintes de la culture du résultat et vous assurent la garantie d'un **travail de qualité**.

? POURQUOI CHOISIR LE LABEL CANALISATEUR?

Délivrés par une **commission paritaire indépendante**, les labels sont attribués aux entreprises spécialisées dans la pose de canalisations qui en font la demande et qui répondent aux **engagements** du *Label Canalisateur*.

Pour obtenir le *Label Canalisateur*, les entreprises qui déposent un dossier font l'objet d'une **analyse** qui vous garantit un **savoir-faire professionnel** dans la pose et la réhabilitation de canalisations.

? QU'EST-CE QUE LE LABEL CANALISATEUR?



Le label est attribué aux centres de travaux pour une **durée de 3 ans** en fonction de leurs spécialités, chacune déclinée suivant 4 niveaux: **platine, or, argent** et **bronze**.

? QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DU LABEL CANALISATEUR?

- Application des règles de l'art
- Affectation de personnel qualifié
- SOUCI PERMANENT DE SÉCURITÉ
- Respect de l'environnement
- *Relations de qualité avec les autres intervenants*
- RÉALISATION DES CONTRÔLES AU CENTRE COMME « SOUCI PERMANENT »

Le directeur du centre de travaux labélisé s'engage également auprès des acteurs locaux à réaliser des travaux de qualité qui respecteront les engagements du Label Canalisateur.

? QUELLES SONT LES MODALITÉS POUR L'OBTENTION DU LABEL CANALISATEUR?

Chaque entreprise désireuse d'obtenir le *Label Canalisateur* complète un **dossier de candidature** sur le site www.label-canalisateur.com dans lequel elle présente l'organisation de son centre, les chantiers réalisés et **les actions qu'elle mène** en matière de développement durable. Une **analyse rigoureuse** est effectuée sur la base des éléments transmis par le centre dans le questionnaire QSE et plus globalement sur l'ensemble du dossier, notamment par la prise en compte des notations des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage. Pour compléter l'analyse, des audits sont réalisés de manière aléatoire.

? COMMENT SONT ATTRIBUÉS LES LABELS?

La commission étudie les dossiers et attribue les labels.

Dans le cas de manquements aux engagements pris par l'entreprise labélisée, il appartient à la commission de prendre les décisions qui s'imposent, celles-ci pouvant aller jusqu'au retrait du label.

